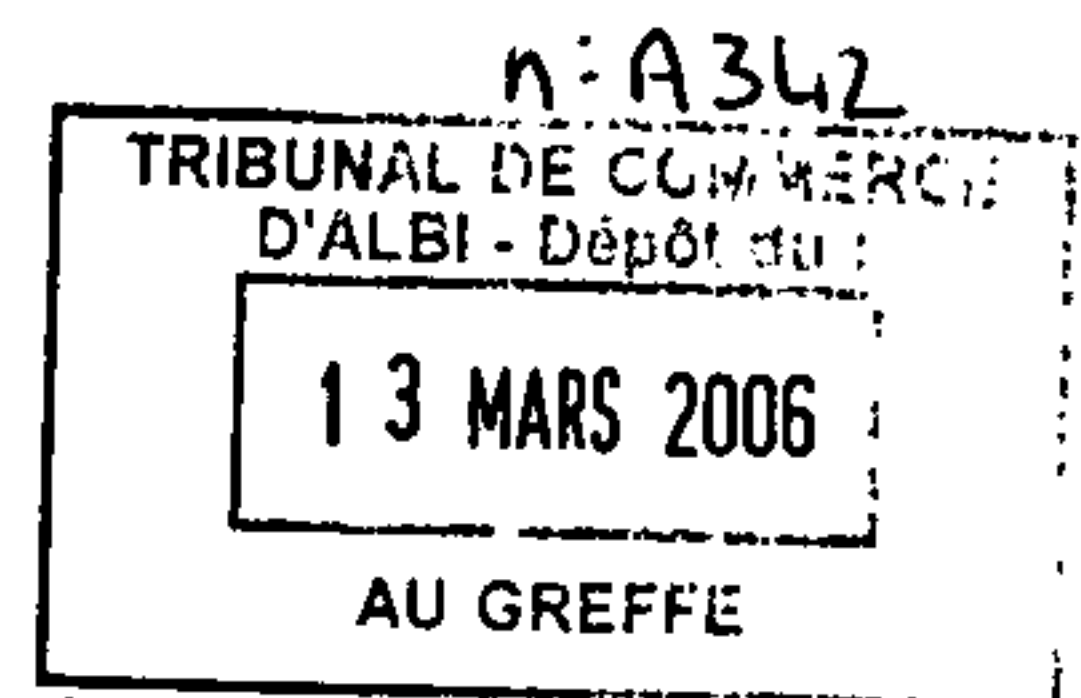


6T-MIC Ingénieries
Société à responsabilité limitée

Au capital de 15 500€

Siège social : MDI – ZA ALBITECH, 54 rue Gustave Eiffel, 81012 Albi Cedex 09
(n° SIREN) 478 766 256 RCS ALBI



04 B 304

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 22 décembre 2005

L'an deux mille cinq, le vingt deux décembre à dix huit heures.

Les associés de la société 6T-MIC Ingénieries, SARL au capital de 15 500 euros divisés en 200 parts sociales, dont le siège social est à MDI – ZA ALBITECH, 54 rue Gustave Eiffel, 81012 Albi cedex 09 se sont réunis audit siège à l'INCUBATEUR MIDI-PYRENEES, 29 Rue Jeanne Marvig, 31400 TOULOUSE sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Serge Da Silva (gérant de 6T-MIC Ingénieries).

Sont présents :

- M Cédric Le Guen, propriétaire de 30 parts sociales, numérotées de 1 à 30 ;
- M. Jacques Prosdocimi, propriétaire de 20 parts sociales, numérotées de 181 à 200 ;
- M. Da Silva Serge, propriétaire de 52 parts sociales, numérotées de 75 à 126 ;

Sont régulièrement représentés :

- M. Manuel Vicente Da Silva, propriétaire de 16 parts numérotées de 127 à 142 ;
- Madame Christine VIDAL épouse LEGENDRE propriétaire de 8 parts numérotées de 143 à 150
- M. Marc LEGENDRE propriétaire de 8 parts numérotées de 151 à 158,
- M. Yann LE GUEN propriétaire de 10 parts numérotées de 31 à 40.

Soit au total 7 associés présents ou représentés, totalisant 144 parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Rapport de la gérance sur le premier exercice d'exploitation du 24 septembre 2004 au 30 septembre 2005 écoulé,
- Approbation des comptes et quitus au Gérant,
- Affectations des résultats,
- Proposition de reconduire l'activité conformément à l'article 23 des statuts de la société
- Questions diverses

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

6T-MIC INGENIERIES
ALBISIA

54 RUE G. EIFFEL
81012 ALBI CEDEX 09
Le gérant 

AF CLG

303

- le résultat et le bilan de la société pour l'exercice 2004-2005;
- le rapport du gérant ;
- les accusés réception des lettres de convocations ;
- les pouvoirs des associés représentés ;
- la feuille de présence ;
- les statuts.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés au moins quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports mentionnés ci-dessus.

Il déclare la discussion ouverte. Un large débat s'instaure.

Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

- Approbation des comptes et quitus au Gérant

Ce premier exercice sur 12 mois d'activités fait apparaître un chiffre d'affaires de 0 €, pour un total de charges de 41 747 €.

Le résultat de l'exercice fait apparaître une perte de - 37 122 €.

L'assemblée prend acte de ce résultat et propose de donner quitus à la gérance.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

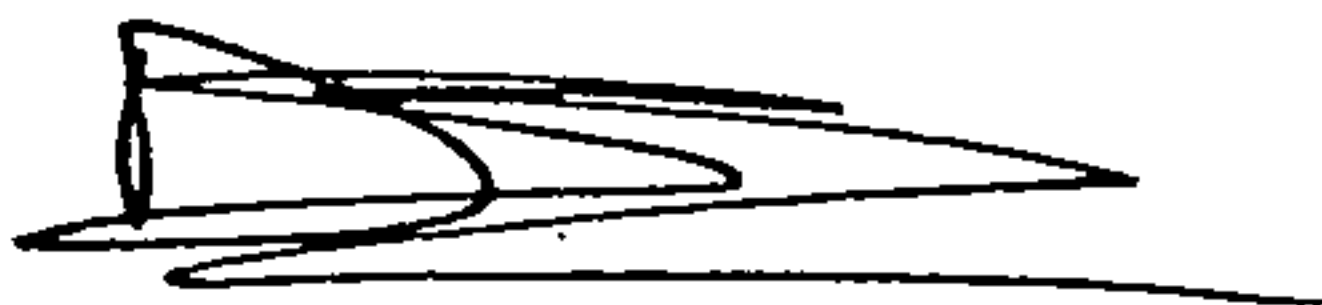
Affectation des résultats :

La gérance propose la poursuite de l'exploitation et un report à nouveau du résultat.

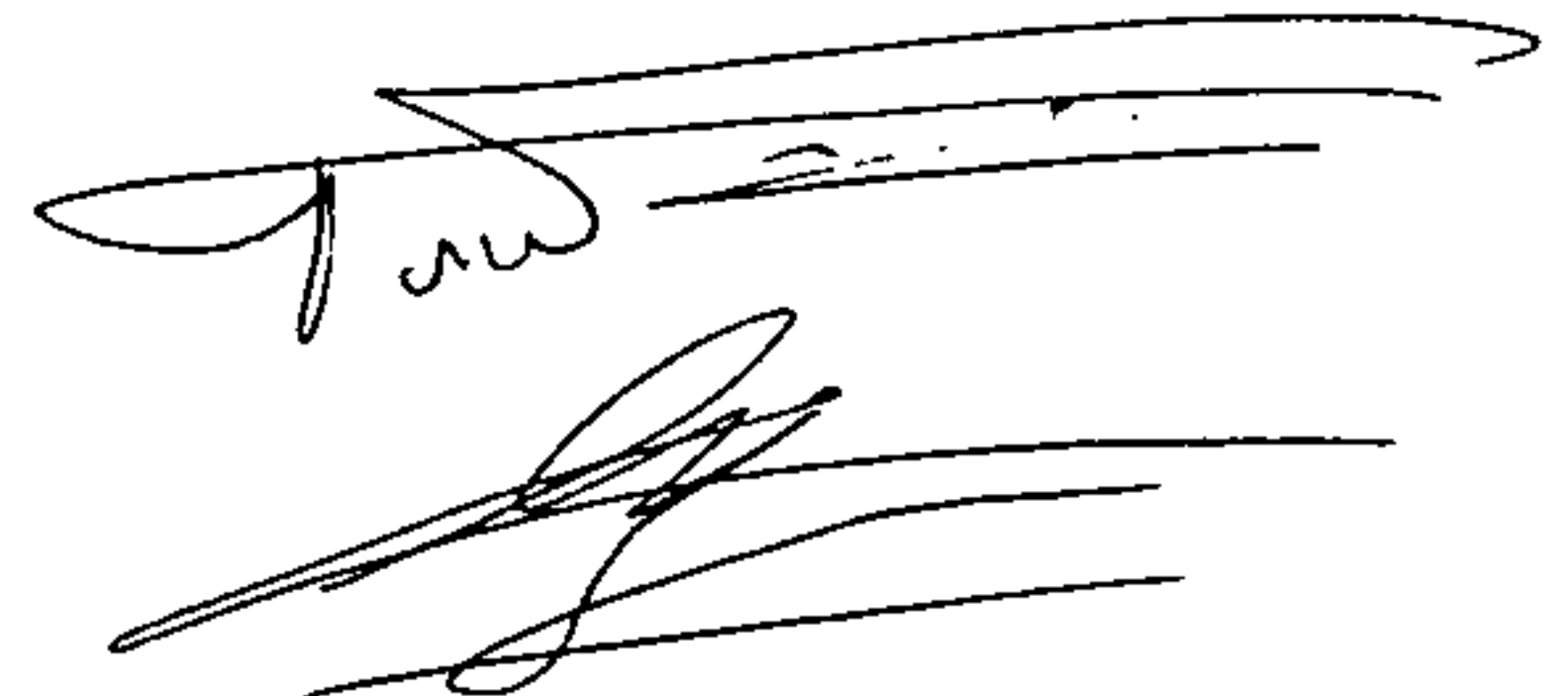
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19H00. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Le gérant



Les associés



ST-MIC INGENIERIE
ALBISIA
5 RUE 20
82012 ALBI CEDEX 02

2AS

JP